



COMMUNE DE SAVONNIERES DEVANT BAR
Département de la Meuse
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 10 avril 2018

Date de la convocation : 3 avril 2018	Nombre de Conseillers présents : 7
Nombre de Conseillers en exercice : 10	Nombre de Conseillers votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Savonnières devant Bar s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales, sous la présidence de M. Gérard MICHEL, Maire,

PRÉSENTS :

M. Gérard MICHEL, Mme Colette KELLER, M. Claude MEYER, Mme Sylvie MALLINGER, M. Alain PECHEUR, M. José VANHAMME, M. Pascal GHESQUIERE

EXCUSÉS :

Mme Patricia LEGRAND qui avait donné pouvoir à Mme Colette KELLER
M. Guy COCHENER qui avait donné pouvoir à M. Alain PECHEUR
Madame Cécile THIRIET

Secrétaire de séance : Mme Colette KELLER

Le procès-verbal de la réunion 2 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

D 10/2018 - COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET COMMUNE

Monsieur Pascal GHESQUIERE, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2017.

Résultat d'exécution Budget Commune :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016	Part affecté à l'investissement : exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- 88 172.94 €	0.00 €	14 823.97	0.00 €	- 73 348.97 €
Fonctionnement	702 766.22 €	624 412.00 €	249 525.55	0.00 €	327 879.77 €
TOTAL	614 593.28 €	624 412.00 €	264 349.52	0.00 €	254 530.80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Budget COMMUNE, dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2017.

D 11/2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire sort de la salle.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, sous la présidence de Madame Colette KELLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Gérald MICHEL, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte-administratif

	Recettes	Dépenses	Total	Report antérieur		Résultat exercice
Fonctionnement	622 054,58	372 529,03	249 525,55	78 354,22		327 879,77
Investissement	698 321,55	683 497,58	14 823,97	-88 172,94		-73 348,97
Résultat de clôture						254 530,80

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif ci-dessus détaillé.

Monsieur le Maire réintègre les lieux.

D 12/2018 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant que ce dernier fait apparaître :

Un UN EXCEDENT de fonctionnement cumulé de : 327 879.00 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	249 525.55 €
B Résultat antérieur reporté	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	78 354.22 €
C Résultat à affecter	
"= A+B hors restes à réaliser	327 879.77 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 73 348.97 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	71 000,00 €
Excédent de financement	289 000,00 €
Besoin de financement F (= D+E)	0,00 €
AFFECTATION = C	327 879.77 €
1) Affectation en réserves R (1068) en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement	
2) H Report en fonctionnement R (002)	327 879.77 €

D 13/2018 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des trois taxes pour 2018, sans augmentation par rapport à 2017 :

Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour 2018 et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'Habitation (TH) 5.67 %
- Taxe sur les propriétés Foncières Bâties (TFPB) 14.71 %
- Taxe sur les propriétés Foncières non Bâties (TPFNB) 23.97 %

D 14/2018 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Il est proposé de voter une somme de 4 200 € pour l'attribution des subventions 2018. Les subventions seront octroyées suivant les demandes reçues en mairie.

ASSOCIATIONS	Montant
Comité des fêtes de Savonnières Devant Bar	710.00 €
Amicale des anciens combattants de Savonnières-devant-Bar	450.00 €
Rando Gym Culture	80.00 €
Club du 3 ^{ème} Age	350.00 €
Moto Evasion 2000	80.00 €
AS St Etienne section n° 132	480.00 €
ACCA de Savonnières devant Bar	300.00 €
APAJH - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	100.00 €
Ligue française contre la sclérose en plaque	80.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
Association française des sclérosés en plaques	80.00 €
Les restaurants du cœur	80.00 €
France Alzheimer 55	80.00 €
Association AMF Téléthon	80.00 €
Autres demandes	1170.00 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les sommes attribuées aux subventions et donne tout pouvoir au Maire pour faire procéder à leur versement.

D 15/2018 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX VOYAGES SCOLAIRES

Chaque année, les enfants qui sont scolarisés au groupe scolaire François Laux de Longeville-en-Barrois participent à des voyages scolaires.

7 enfants de la commune sont concernés par ces activités culturelles et éducatives.

La charge financière pour la commune est répartie de la façon suivante :

<i>Voyage</i>	<i>Classe</i>	<i>Nbre</i>	<i>Coût</i>
Ferme des Bussières - Nantois	TPS-PS-MS	1	1,95 €
Voyage à Guédelon	CP / CE2	4	120,00 €
Les jardins fruitiers de Laquenexy	GS / CE1	2	16,00 €
Coût global			137,95 €

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de participer à ces activités suivant le tableau ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tout document et à mener à bien cette affaire.

D 16/2018 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur Pascal GHESQUIERE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget 2018 de la Commune.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter le budget 2018 de la COMMUNE, qui s'équilibre de la façon suivante :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
<i>Chap</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Proposé</i>	<i>Chap</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Proposé</i>
16	Remboursement emprunts	55 100,00	011	Charges générales	202 770,00
20	Immobilis ^o incorporels	2 337,00	012	Charges de personnel	171 365,00
21	Immobilisations corporels	44 110,00	022	Dépenses imprévues	20 000,00
23	Immobilisation en cours	2 282 168,00	65	Charges de gestion courante	32 400,00
			66	Charges financières	38 900,00
			67	Charges exceptionnelles	1 200,77
			014	Reversement fiscalité	15 000,00
001	<i>déficit reporté</i>	73 348,97	023	Virement à la sect ^o investissement	458 463,00
TOTAL		2 457 063,97€	TOTAL		940 098,77€
<i>Chap</i>	<i>Recettes</i>	<i>Proposé</i>	<i>Chap</i>	<i>Recettes</i>	<i>Proposé</i>
10	FCTVA	17 600,00	64	Rembst rémunérat ^o personnel	9 770,00
			70	Produit des services & ventes	568 297,00
			73	Impôts et taxes	2 592,00
13	Subventions	1 161 000,97	74	Dotations	31 000,00
			75	Autres produits gest ^o courante	560,00
16	Emprunt	820 000,00	77	Produits exceptionnels	
021	Virement de la sect ^o fonctionnement	458 463,00	002	<i>Excédent reporté</i>	327 879,77
TOTAL		2 457 063,97€	TOTAL		940 098,77€

D 17/2018 – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET 2018

L'Office National des forêts nous présente le programme des travaux sylvicoles pour l'année 2018 :

- Dégagement manuel de plantation : maintenance mécanisée (5.00 km)
- Dégagement manuel de plantation (4.70 ha)

Suivant ce programme d'actions pour l'année 2018, le coût global ressort à 4 588.00 € H.T

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'approuver ce programme,
- De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et mener à bien cette affaire.

D 18/2018 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE BAR :

- **Demande de participation de la FUCLEM**
- **Convention de co-maîtrise d'ouvrage**

Le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux d'aménagement de la rue de Bar incluant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique.

Il rappelle au conseil municipal que la compétence électricité a été transférée à la FUCLEM et que ce transfert comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ENEDIS, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts de la FUCLEM a été actée par la délibération du Comité Syndical du 22 novembre 2013 et validée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2014.

La commune peut solliciter la FUCLEM pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ENEDIS en présentant un dossier à la FUCLEM accompagné d'une délibération du conseil municipal de demande de participation.

Afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ENEDIS, celle-ci doit contractualiser une convention de co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec la FUCLEM, avant la signature du marché public et le début des travaux.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le dossier présenté et son mode de financement ;

SOLLICITE une participation auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé ;

S'ENGAGE à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier ;

DEMANDE au Président de la FUCLEM de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernés ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ENEDIS pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

**D 19/2018 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 POUR LA
RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE ET DE SES ABORDS**

Dans le cadre de l'opération précitée, nous avons déposé une demande de subvention au titre de la DETR 2018 auprès des services de la préfecture de la Meuse.

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal a validé le choix de la SAS A3 PARTENAIRES et de la SARL LIGNE H en qualité de Maître d'œuvre des travaux.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2018, une demande d'aide a été présentée aux services de l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2018.

En fonction des avancées de cette demande d'aide et de l'actualisation de certaines données financières, le nouveau plan de financement a été transmis comme suit :

<i>Dépenses HT par principaux postes</i>	<i>Montant</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Assurance dommage-ouvrage	50 120,00 €	Autofinancement	384 646,11 €	32,14%
Frais d'études et d'honoraires	149 632,05 €	Emprunt		
Travaux préparatoires et extérieurs	197 794,50 €	Aides publiques		
Extensions garage	71 519,45 €	DETR 2018	651 057,42 €	54,39%
Réhabilitation et restructuration bâtiment ONCFS et AFB	507 749,35 €	MEN (Département)	20 000,00 €	1,67%
Réhabilitation et restructuration bâtiment salle communale	220 148,18 €	CLIMAXION (Région Grand Est)	63 320,00 €	5,29%
		GIP Objectif Meuse (5.01)	71 740,00 €	5,99%
		Fds LEADER	6 200,00 €	0,52%
Total (Coût global de l'opération HT)	1 196 963,53€	Total des recettes	1 196 963,53€	100,00%

En conséquence et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Confirme la délibération susvisée en date du 2 mars 2018 en sollicitant le concours de l'Etat au titre de la DETR 2018,
- Autorise le Maire à signer tout document et à mener à bien cette affaire.

**D 20/2018 – RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE ET DE SES ABORDS
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MESURE 5.1 DU GIP OBJECTIF MEUSE**

Dès le début de la mandature, la commune de Savonnières-devant-Bar a engagé la requalification de son cœur de village.

La restructuration de l'ancienne école et de ses abords participe directement à cette volonté.

Il s'agit d'une opération de requalification urbaine qui, par la présence des services de l'O.N.C.F.S et de l'A.F.B, contribuera à renforcer l'attractivité de la cité.

En fonction de l'actualisation des données financières prévisionnelles, le plan de financement sera transmis comme suit :

<i>Dépenses HT par principaux postes</i>	<i>Montant</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Assurance dommage-ouvrage	50 120,00 €	Autofinancement	384 646,11 €	32,14%
Frais d'études et d'honoraires	149 632,05 €	Emprunt		
Travaux préparatoires et extérieurs	197 794,50 €	Aides publiques		
Extensions garage	71 519,45 €	DETR 2018	651 057,42 €	54,39%
Réhabilitation et restructuration bâtiment ONCFS et AFB	507 749,35 €	MEN (Département)	20 000,00 €	1,67%
Réhabilitation et restructuration bâtiment salle communale	220 148,18 €	CLIMAXION (Région Grand Est)	63 320,00 €	5,29%
		GIP Objectif Meuse (5.01)	71 740,00 €	5,99%
		Fds LEADER	6 200,00 €	0,52%
Total (Coût global de l'opération HT)	1 196 963,53 €	Total des recettes	1 196 963,53 €	100,00%

En conséquence et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Engage le Maire à solliciter l'aide du G.I.P Objectif Meuse,
- Autorise le Maire à signer tout document et à mener à bien cette affaire.

**D 21/2018 – AMENAGEMENT PAYSAGER ET SECURISATION DU CENTRE-BOURG
– 3° phasage - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018**

Les travaux relatifs à la deuxième tranche d'aménagement de la rue de Bar devraient commencer courant mai de cette année.

A ce titre, une subvention de 23.976,00€ a été octroyée à la commune au titre de la DETR 2017.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2018, une demande d'aide a été présentée aux services de l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2018.

Les services de la D.D.T 55 ont émis plusieurs observations par rapport au projet qui a été soumis par la M.O.E.

Ces observations portaient notamment sur le volet sécuritaire de ces différents aménagements. Une rencontre entre les différentes parties (Commune, M.O.E, D.D.T 55) s'est tenue le 30 mars 2018 et toutes les observations formulées ont été prises en compte et dûment intégrées par la M.O.E.

En fonction des avancées de cette demande d'aide et de l'actualisation de certaines données financières, le nouveau plan de financement a été transmis comme suit :

<i>Dépense HT par principaux postes</i>	<i>Montant</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Travaux préparatoires	9 010,00 €	Autofinancement	49 713,34 €	32,55%
Enfouissement des réseaux secs	64 478,00 €	Emprunt		
Aménagement et revêtement	71 543,00 €	Aides publiques		
Eaux pluviales	7 720,00 €	- DETR	66 504,40 €	43,54%
		- GIP Objectif Meuse (5.01)	3 088,00 €	2,02%
		- FUCLEM	33 445,26 €	21,90%
Total (Coût global de l'opération HT)	152 751,00 €	Total des recettes	152 751,00 €	100,00%

En conséquence et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Confirme la délibération susvisée en date du 2 mars 2018 en sollicitant le concours de l'Etat au titre de la DETR 2018,
- Autorise le Maire à signer tout document et à mener à bien cette affaire.

**D 22/2018 – AMENAGEMENT PAYSAGER ET SECURISATION DU CENTRE-BOURG
– 3° phasage - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU GIP OBJECTIF MEUSE –
Mesure 5.01**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2018, un premier plan de financement relatif à l'opération susvisée a été adopté à l'unanimité.
Cette opération étant susceptible d'être éligible au titre de la D.E.T.R 2018, une demande d'aide a été présentée aux services de l'Etat.

Comme suite aux observations des services de la D.D.T 55 la M.O.E a établi un nouveau devis estimatif qui intègre toutes les modifications à apporter à ce projet.

Compte tenu de ces modifications, un nouveau plan de financement a été transmis, suivant les modalités suivantes :

Dépense HT par principaux postes	Montant	Ressources	Montant	%
Travaux préparatoires	9 010,00 €	Autofinancement	49 713,34 €	32,55%
Enfouissement des réseaux secs	64 478,00 €	Emprunt		
Aménagement et revêtement	71 543,00 €	Aides publiques		
Eaux pluviales	7 720,00 €	- DETR	66 504,40 €	43,54%
		- GIP Objectif Meuse (5.01)	3 088,00 €	2,02%
		- FUCLEM	33 445,26 €	21,90%
Total (Coût global de l'opération HT)	152 751,00€	Total des recettes	152 751,00 €	100,00%

En conséquence et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Confirme la délibération susvisée en date du 2 mars 2018 en sollicitant le concours du G.I.P Objectif Meuse,
- Autorise le Maire à signer tout document et à mener à bien cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.